



FEP

Mars 2016

PREMIER DEGRE

CCMI du 17 MARS

Parmi les points abordés par vos élus FEP-CFDT :

FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS

www.fep.cfdt.fr



**S'ABONNER A LA
NEWSLETTER DU SITE FEP**

NEWSLETTER

Abonner à la newsletter :

VOTRE ADRESSE E-MAIL

poitou.charentes
@fep.cfdt.fr

05 49 72 17 32

La FEP-CFDT a demandé	La FEP-CFDT a obtenu
Accès à la hors classe des PE : A quelle date la note pédagogique est-elle prise en compte ?	Au 31 décembre de l'année N-1. Au 31 déc 2014 pour cette année. (pour info)
La situation particulière des Maîtres en poste sur une décharge de direction passant de 25% à 33% à la rentrée prochaine (écoles de 8 classes).	Ils devraient pouvoir être classés en perte d'emploi partielle ou totale suivant leur choix.
Demande pour que le temps partiel de droit ou autorisé à 80% avec rémunération à 85.70% soit accordé.	Rien ne s'y oppose plus, à condition d'un accord tripartite entre les élus CCMI, la DDEC et la DSDEN.
Le statut du poste CDDP en Deux-Sèvres (mi-temps).	Il paraîtra au mouvement.
La mise à jour des anciennetés sur I-Prof	Finie en principe fin janvier 2016.
Déclaration des quotités de service pour éviter que des collègues se retrouvent à temps incomplet.	L'administration va être vigilante à une déclaration précise.
Inspection pour ne pas pénaliser l'avancement par une note pédagogique ancienne.	L'IA va envoyer à la rentrée prochaine la liste des retards d'inspection aux IEN.

- Lors de la CCMI, l'Administration a indiqué que la nouvelle Rectrice voulait rencontrer les élus FEP-CFDT. Vos élus répondront présents pour présenter et soutenir les revendications des maîtres du 1^{er} degré.
- Avancement, emploi, mutations, conditions de travail, ... contactez les élus FEP-CFDT à la CCMI, vos interlocuteurs reconnus auprès de l'Administration.

Pour adhérer à la FEP-CFDT Poitou-Charentes : [www.poitou ...](http://www.poitou...)